

L'agriculture périurbaine... un espace urbain pour des aménités rurales ?

Jean Jacques Tolron

La population est de plus en plus urbaine ou plus exactement périurbaine. La ville-centre se déverse sur ses couronnes périurbaines, alimentant les conditions d'une mobilité généralisée entre les pôles d'une ville polycentrique (LE JEANNIC, 1996 ; CHALAS, 1998 ; ORFEUILLE, 2001). Parallèlement les espaces agricoles se rétractent des espaces interstitiels. Paradoxalement, on habite donc de plus en plus « à la campagne », mais une campagne recomposée, périurbaine. Les formes spatiales du développement de ces zones périurbaines induisent et traduisent, d'une façon générale, une relation nouvelle des citoyens à leur espace vital.

L'évolution dans les 30 dernières années de la prise en compte de l'agriculture et de l'espace agricole, dans l'aménagement du territoire des grandes métropoles françaises, est ici considérée comme révélatrice d'un regard nouveau sur l'espace agricole, qui accompagne une remise en cause plus ou moins radicale des missions de l'agriculture. La mission alimentaire passe en arrière-plan au profit d'une demande plus ou moins formalisée d'entretien de l'espace (BEURET, 1997). L'agriculture devient multifonctionnelle (loi d'orientation agricole 99-574, 1999). Cette remise en cause accompagne une relation nouvelle à l'espace, liée notamment à la montée du sentiment environnementaliste face à un étalement urbain considéré comme hors des canons d'un développement durable. Or, la relation à l'espace qui sous-tend les dynamiques de l'aménagement local est une notion complexe. Cette complexité est aussi celle du

concept d'espace lui-même, que l'on peut réduire en première approche à une dualité entre l'espace vécu et l'espace théorique (DI MEO, 1998).

Ces attentes nouvelles des urbains sur l'espace agricole sont ici qualifiées de demande d'aménités rurales, au sens où elles ne sont pas nécessairement liées à un processus de production (OCDE, 1999 ; BEURET, 1997), peuvent parfois le remettre en cause, et restent, pour l'instant, sans contrepartie financière. Ces attentes concernent notamment la maîtrise de l'étalement urbain et la qualité des paysages.

Bien entendu, il résulte de ces remises en cause, des frictions bien visibles en périurbain dans le dialogue ville-agriculture sur les questions d'aménagement. Ces frictions concernent non seulement l'utilisation quantitative de l'espace, mais bien au-delà aussi, concernent les pratiques agricoles liées aux différentes fonctions et leurs répercussions sur l'environnement. L'analyse en termes d'aménités paraît susceptible d'améliorer la négociation sur l'utilisation de l'espace.

Les résultats présentés dans cet article se proposent de montrer les modifications, survenues au cours des dernières décennies, dans la prise en compte de l'espace agricole dans le domaine de l'aménagement notamment en périurbain, modifications inscrites dans une relation complexe à l'espace lui-même (1^{re} partie). Ces résultats sont pour l'essentiel issus d'un travail réalisé dans le cadre de l'appel d'offre (**encadré 1**) Ville Emergente (2^e partie). La relation à l'espace agri-

Les contacts

Cemagref
UR Agriculture et forêt
méditerranéennes
Le Tholonet
BP 31
13612 AIX
EN PROVENCE Cedex

cole exprime une remise en cause des fonctions de l'agriculture (3^e partie) qui se traduit par une demande contradictoire d'aménités. L'analyse de cette contradiction est susceptible d'améliorer le dialogue sur l'utilisation agricole de l'espace autour des grandes métropoles (4^e partie).

Problématique de l'espace (agricole) en périurbain.

Des SDAU aux SD... L'étalement urbain

La période de passage réglementaire des Schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU créés par la loi d'orientation foncière de 1967) aux Schémas Directeurs (SD créés par une loi de 1983) est marquée par l'émergence de la question de la consommation d'espace liée à l'étalement urbain.

Jusqu'à la crise qui débute avec les chocs pétroliers du début des années 1970, l'aménagement du territoire est conçu comme répartition spatiale des activités dans le cadre d'une forte croissance économique et démographique. Cela correspond à la période des SDAU. Avec les SD, et cela va en se renforçant au cours des années 1990, l'aménagement intègre progressivement les préoccupations environnementales telles que les sous-tend le vocable de développement durable. Parallèlement on parle de plus en plus en termes de *projet urbain*, « approche qui associe choix spatiaux et comportements sociaux » (INGALLINA, 2001). Le développement urbain n'est plus dès lors une simple consommation d'espace par la ville, proportionnelle à sa croissance démographique. L'aménagement se préoccupe de la qualité de l'environnement. Or, dans ce contexte « l'étalement urbain », la consommation d'espace apparaît comme une préoccupation majeure. Cet étalement est appréhendé de différentes façons, telles la distance du domicile au cœur de l'agglomération, ou la mesure de la surface urbanisée. Entre 1954 et 1990, les 18 agglomérations françaises parmi les plus importantes ont vu leur superficie urbanisée multipliée par 2,3 ce qui correspond à une « dédensification » urbaine de 30 % (FOUCHIER, 2000). Cette urbanisation se fait sur des terres agricoles, mais il faut observer que cette disparition de l'activité agricole est globalement supérieure à l'étalement urbain notamment sur les années 1990, la forêt comble les vides (SLAK, 2000). Cette consommation

d'espace peut présenter des formes et des modalités différentes d'une région à l'autre. Elle est aussi perçue ou exprimée de façon plus ou moins aiguë d'une région à l'autre. Ces formes d'étalement et leur perception sont liées, pour partie, à la surface moyenne occupée par habitant. Les zones appelées NB dans les plans d'occupation des sols (POS) fixent des règles de surface minimale des terrains constructibles ce qui est un facteur d'étalement. Pour un million d'hectares consommés de 1977 à 1991, 2 000 sont voués à l'habitat collectif, 500 000 à l'habitat individuel, le reste aux réseaux divers (id.).

Les inconvénients de l'étalement urbain invoqués par les acteurs de l'aménagement sont ceux du coût de gestion qu'il entraîne, coûts supplémentaires de voirie, de réseaux, de ramassages divers, coût social lié aux déplacements pendulaires... entre autres. En réalité la question est surtout d'ordre environnemental. L'espace apparaît désormais comme un bien rare et consommable. On passe d'une logique d'*utilisation* de l'espace au constat de sa *consommation* (irréversible) et la maîtrise de l'étalement urbain est désormais une priorité.

Cet étalement crée une zone périurbaine plus ou moins floue, en proportion de plus en plus importante spatialement, où coexistent 3 types d'espaces, les espaces bâtis, les espaces agricoles et les espaces naturels ou forestiers. Les schémas directeurs révèlent les enjeux de ces zones dont la dynamique spatiale est plus ou moins bien contrôlée.

L'espace, concept complexe ... l'hypothèse de la confusion

Il est nécessaire à ce stade de définir le cadre conceptuel de notre réflexion sur l'espace. L'espace, « une réalité que (comme le temps chez Augustin) l'on peut croire connaître jusqu'à ce qu'on se demande ce qu'elle est » (BAUER, 1990).

Historiquement, une distinction s'impose entre « espace psychologique qui s'appuie sur le relatif tel qu'il est saisi dans la perception », et l'espace « idéal mathématique, abstraction à laquelle rien ne se conforme dans l'intuition » (LALANDE, 1926-83). Cette dichotomie entre l'espace vécu et l'espace pensé paraît irréductible. Espace vécu et espace pensé ne possèdent pas les mêmes propriétés. « L'idée géométrique de continuum homogène ne se rencontre pas

dans la vie sociale... », « L'espace vécu par une collectivité n'est jamais isotrope, il est au contraire marqué par des inégalités tonales... des polarités affectives... » (BACHELET, 1998).

Dès le XVII^e siècle la question de l'espace comme « absolu », indépendant de tout objet, tel que le proposait Newton, s'oppose à l'espace relatif de Leibniz pour qui l'espace n'est qu'un rapport entre choses coexistantes. Au XVIII^e, Kant semblait être sorti de cette dualité en concevant l'espace comme une représentation nécessaire *a priori* qui est à la base de toutes nos intuitions externes « ... L'espace n'est que la forme de tous les phénomènes des sens externes ». Cette intuition *a priori* garantissait, pour lui, la validité de la géométrie euclidienne. La pensée occidentale reste d'ailleurs très imprégnée de cette idée d'espace euclidien, mathématique, idéal, comme représentation de la réalité dans laquelle nos sens se meuvent.

Au XIX^e Poincaré montre que l'application de telle ou telle géométrie n'est en réalité qu'une convention, non issue d'une confirmation expérimentale. Il tranche définitivement en faveur de l'intuition leibnizienne sur la relativité de l'espace. L'aboutissement de cette analyse est la théorie de la relativité.

Ces quelques références font toucher du doigt les racines culturelles profondes de cette conception occidentale de l'espace, et la dualité qui la caractérise. Cette dualité détermine nos représentations, c'est-à-dire ce que nous appelons ici le « rapport à l'espace ». On peut, par exemple, penser que relèvent de ces perceptions complexes de l'espace, les distinctions parfois subtiles entre espace et territoire.

DI MEO (1998) définit l'espace géographique à partir de cette dualité. Il introduit ensuite des catégories plus fines tels les espaces produits, perçus, représentés, vécus, sociaux. Dans tous les cas l'espace vécu est considéré comme un construit, une production sociale. « L'espace a été façonné à partir d'éléments historiques ou naturels mais politiquement... L'espace est politique et idéologique... » (*in* BACHELET, 1998). Ce sont les attributs qui font et sont l'espace. L'espace acquiert une épaisseur historique et culturelle qui s'ajoute, même de façon confuse, à ses qualités géométriques d'infini, d'isotropie...

Il faut donc considérer que la « protection de l'espace » comme bien environnemental exprime aussi ce double aspect : défense d'un espace vécu (le paysage par exemple) et protection de l'espace théorique (lutte contre l'étalement par exemple).

Un caractère important du concept d'espace est, en occident, sa relation au temps dont l'aboutissement est l'espace-temps relativiste. Cela met en relation le triptyque espace-temps-mouvement (ou vitesse). Or une caractéristique de la ville émergente est la *mobilité généralisée* (PUCA, CHALAS, 1998). Cette mobilité s'oppose à « l'ordre éternel des champs », au temps suspendu de l'espace rural et de son paysage prétendument immuable (CURNIER, 1999). L'espace agricole se situe au cœur de cette contradiction entre un espace agricole technique, au rythme du temps urbain, et un espace du paysage agricole ou rural, au temps ralenti de la représentation esthétique.

La prise en compte de cette relation à l'espace est indispensable pour comprendre la dynamique du dialogue sur l'aménagement en zone périurbaine dans les trente dernières années, notamment le statut réservé à l'espace agricole. Ainsi, nous formulons l'hypothèse qu'il y a, d'une façon générale au travers des demandes sur l'espace, l'espace agricole périurbain en particulier, l'expression d'une dualité, sinon d'une confusion, entre espace pensé et espace vécu. L'espace agricole est un construit social et culturel complexe, occupant une portion d'espace physique. Il y a de ce fait une confusion entre l'espace lui-même, occupé par l'agriculture et ses attributs notamment ceux qui définissent le paysage. Or, les modalités de production, ou de protection, de ces aspects de l'espace sont différentes, voire contradictoires.

Contexte du travail réalisé et éléments de méthode

Le travail mené dans le cadre du projet *ville émergente* (**encadré 1**) se proposait d'analyser la prise en compte de l'agriculture dans le *projet urbain* tel qu'il apparaît au travers des documents d'aménagement. L'analyse a été conduite sur 16 métropoles françaises, les plus importantes au Recensement Général de 1999, hors Paris. Le **tableau 1** en donne la liste et les caractéristiques démographiques.

Les résultats présentés proviennent de deux sources d'information. Il s'agit d'abord de

l'étude des documents d'urbanisme, notamment les SDAU et SD, lorsqu'ils existaient, mais aussi les projets d'aménagement aboutis ou non (projets de directive territoriale d'aménagement, documents préparatoires divers). L'analyse des documents d'urbanisme, ou parfois l'interprétation de leur absence, est révélatrice de la façon dont la cité intègre l'espace agricole, et des fonctions qu'elle lui assigne. Ces documents sont des documents politiques de compromis,

des documents de programmation, non opposables aux particuliers. Ils peuvent donc présenter un décalage important avec la réalité, ou sa perception, par les acteurs locaux. Une enquête a constitué la seconde source d'information. Elle a été conduite auprès des acteurs de l'aménagement, (agences d'urbanisme, parfois directions de l'Équipement), et auprès des acteurs de la sphère agricole, (chambres d'Agriculture, directions départementales de l'Agriculture et

Encadré 1. : La Ville émergente

Les éléments présentés proviennent d'un travail réalisé dans le cadre de la réponse à l'appel d'offre de recherche du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) du Ministère chargé de l'équipement, intitulé « Ville Émergente » et lancé en juin 1998 (CHALAS, PUCA 1998). Le concept de « ville émergente » prend en compte les dynamiques urbaines récentes essentiellement caractérisées par trois phénomènes. Il s'agit d'abord de la multipolarisation urbaine qui résulte de la séparation des différents lieux de vie, travail, repos, approvisionnement, loisirs. Cette multipolarisation s'accompagne d'une mobilité généralisée caractérisée notamment par les mouvements pendulaires domicile travail. Enfin dans ces systèmes réticulaires se mettent en place, au niveau des agglomérations urbaines, de nouveaux systèmes de gouvernance. La réponse du Cemagref à cet appel d'offre s'incrimait dans un axe intitulé « la gestion des vides »... et traitait du rôle de l'espace agricole.

Rang ⁽¹⁾	Métropole	Département	Population RGP 99	Taux de variation annuel 99/90	Population de l'agglomération en 90	Rang de l'agglomération hors Paris	SDAU	SD	DTA
1	Marseille	13	798.430	-0.03	1.230.870	2	-	-	DTA
2	Lyon	69	445.452	+0.78	1.262.340	1	1978	1992	DTA ⁽⁵⁾
3	Toulouse	31	390.350	+0.94	650.310	5	1982	1998	
4	Nice ⁽⁶⁾	06	342.738	+0.01	517.290	6	Na ⁽³⁾	-	DTA
5	Nantes	44	270.251	+1.09	495.230	7	74 na	1991	DTA ⁽⁴⁾
6	Strasbourg	67	264.115	+0.51	388.470	10	1973	-	
7	Montpellier ⁽⁶⁾	34	225.392	+0.90	248.430	21	-	-	
8	Bordeaux	33	215.363	+0.26	696.820	4	1972	R ⁽²⁾	
9	Rennes	35	206.229	+0.48	245.000	22	73-83	1994	
10	Le Havre	76	190.909	-0.28	253.680	20	1974	r	DTA
11	Reims	51	187.206	+0.40	206.450	27	1975	1992	
12	Lille	59	184.657	+0.78	959.430	3	1973	1997	
13	Saint-Etienne	42	180.210	-1.12	313.470	16	na	-	DTA ⁽⁵⁾
14	Toulon ⁽⁶⁾	83	160.639	-1.12	437.830	8	75 na	-	
15	Grenoble	38	153.317	-0.47	404.840	9	1973	r	
20	Clermont-Ferrand	63	137.140	+0.08	254.450	19	1977	1995	

▲ **TABLEAU 1** : caractéristiques démographiques des 16 villes françaises les plus importantes (hors Paris) au recensement général démographique de 1999 (*Données INSEE RGP 1990 et 1999*).

(Rg1) : rang de la métropole hors Paris, (2) : en révision, (3) : élaboré, non approuvé, (4) : Nantes St-Nazaire, (5) : Lyon St-Etienne, (6) : pas d'agence urbanisme.

de la Forêt). L'enquête a permis de mieux comprendre les stratégies sous-jacentes, figées dans les documents d'urbanisme, et d'appréhender les expériences locales de mise en œuvre des objectifs retenus, c'est-à-dire l'opérationnalité du compromis. L'enquête a aussi permis de prendre en compte la perception qu'ont les acteurs locaux de leur propre maîtrise de l'aménagement, notamment de l'étalement urbain.

Le croisement de ces données a permis de mettre en évidence quelques éléments permanents des modalités de la prise en compte de l'espace agricole périurbain dans le *projet urbain* des métropoles étudiées. Nous interprétons ces éléments permanents, pour une part, en termes de demande d'*aménités*. Cela a également permis de mettre en évidence des différences significatives dans les modalités d'urbanisation des différentes métropoles, au moins au travers de la vision qu'en ont les acteurs locaux (TOLRON, GIRAUD 2001). Ces différences ne sont toutefois pas présentées ici.

L'agriculture dans le *projet urbain*... différentes fonctions, expression d'une contradiction

L'agriculture, dans les schémas directeurs, est parfois considérée comme une activité économique, parfois comme une modalité d'utilisation de l'espace. Elle peut de ce fait, être prise en compte au chapitre économique ou au chapitre environnement des rapports de présentation de ces documents (**encadré 2**). Mais cette utilisation de l'espace n'est pas irréversible (l'agriculture peut disparaître), elle est donc conforme à l'idée de développement durable. Dans cette logique, dans les années 1980, avec les SD, l'agriculture devient un facteur, sinon un outil, de résistance à l'étalement urbain. L'occupation physique de l'espace (géométrique) devient alors une fonction en soi, déconnectée de toute activité productrice de biens marchands.

Parallèlement, la relation à l'espace agricole est nourrie d'un lien complexe avec le paysage, espace vécu, comme produit d'un environnement naturel plus ou moins construit et transformé. L'attachement au paysage est issu d'une longue histoire culturelle de la relation que la société et chaque individu entretiennent avec la nature. Le besoin de domestiquer la nature, et

celui de plus en plus pressant de lui garder un caractère originel, sont aussi le lieu d'une contradiction dont le compromis détermine les formes de reconnaissance de tel ou tel type de paysage (TERRASSON, 1988). L'activité agricole, modalité achevée de maîtrise de la nature peut aussi véhiculer l'image d'une activité polluante, destructrice. Le regard des urbains sur ces espaces est donc complexe et peut varier sensiblement d'une région à l'autre en fonction des types d'agriculture pratiqués.

Il résulte de ce qui précède que la prise en compte de l'agriculture dans le *projet urbain* est le plus souvent clairement posée, au chapitre « environnement » des schémas directeurs, en termes d'utilisation de l'espace et/ou en termes de paysage. La complexité de la notion d'espace et de la représentation qui en résulte amène à constater une fréquente confusion entre espace et paysage dans les schémas directeurs. Cette confusion apparaît au travers des fonctions plus ou moins explicitement assignées à l'espace agricole par ces documents d'urbanisme.

L'étude des documents d'aménagement, comme l'exploitation des enquêtes, ont amené à considérer les différentes fonctions qui sont assignées aux espaces agricoles. Ces fonctions en effet, sont révélatrices des attentes urbaines sur l'espace occupé par l'agriculture. On peut en distinguer 3, présentes à des degrés divers dans les différentes métropoles.

I / LA FONCTION DE PRODUCTION.

C'est la fonction économique de production de biens alimentaires ou biens et services dérivés (par exemple tourisme à la ferme). C'est la fonction qui intéresse le moins les aménageurs locaux pour une première raison qu'elle n'est pas du ressort de la politique agricole locale mais de la politique nationale et européenne. De plus l'aide directe est fortement réglementée, pour limiter la production. La fonction de production ne donne donc lieu pratiquement à aucune intervention locale directe. Elle n'est, de plus, jamais une réelle fierté locale, ni même simplement considérée comme un atout, à l'exception notable du champagne à Reims (**encadré 2**). Mais, c'est pourtant la fonction par laquelle le producteur rémunère pour l'essentiel son activité.

II / LA FONCTION PAYSAGÈRE.

Cette seconde fonction que l'on peut appeler symbolique ou fonction spatiale symbolique, est pour une part, identificatrice à un terroir. L'agriculture dans le cadre de cette fonction est en réalité assimilée aux espaces naturels, cadre de vie plus ou moins aménagé, il s'agit de l'espace esthétique vécu. Cette fonction résulte d'une image brouillée de l'agriculture à la fois civilisatrice et protectrice, mais aussi par certains aspects, destructrice de l'environnement, dès qu'elle se mêle de modernité technique. Cette fonction repose sur l'ambiguïté d'une demande de paysage pacifié, mêlée au rejet de l'agression contre la nature. La référence au paysage participe d'un chauvinisme régional généralisé dans les documents d'urbanisme qui somme toute, sont des documents à usage interne local. Le terme de fonction est ici décalé au sens où il ne s'agit pas d'une production volontaire mais au contraire d'un sous-produit, non marchand, que l'on peut à ce titre qualifier d'aménité. Il s'agit donc de l'expression d'une demande plus ou moins implicite à l'agriculture sur une fonction qui n'est pas celle qui la justifie au plan du revenu de l'agriculteur. C'est la fonction dite de gestion de l'espace, au sens de l'espace vécu. Cela ne relève donc pas d'un quelconque dynamisme d'entrepreneur et d'un investissement économique susceptible d'être soutenu. Dans ces conditions, cette fonction dévalorise le métier d'agriculteur, au moins à ses propres yeux, dans sa dimension technique et dans sa finalité. Elle est, de ce fait, qualifiée par les professionnels agricoles, de façon péjorative, de fonction de « jardiniers de l'espace ».

Il existe une incompatibilité fondamentale entre les deux premières fonctions. La fonction symbolique, paysagère, joue en effet sur le registre d'une intemporalité (CURNIER, 1999), incompatible avec la mobilité généralisée de la *ville émergente*, incompatible aussi avec le dynamisme technique de l'agriculteur, dynamisme technique d'ailleurs associé à la destruction de l'environnement, à la dégradation du paysage. La fonction paysagère de l'agriculture n'est reconnue, de façon ambiguë, que dépouillée des stigmates du « productivisme ». Il s'agit bien d'une représentation de l'espace, d'un espace immuable artisanal et rural.

III / LA FONCTION SPATIALE « ONTOLOGIQUE »

Si l'on élimine des schémas directeurs ce qui relève de ces deux premières fonctions assignées à l'agriculture, on trouve dans ces documents d'urbanisme l'expression d'une demande résiduelle, implicite ou explicite, liée au problème de la consommation de l'espace, considérée désormais comme une nuisance du développement urbain. Il s'agit d'une fonction de simple occupation de l'espace considérée comme susceptible d'éviter l'étalement urbain. On peut l'appeler fonction *spatiale ontologique*, au sens où il s'agit dans ce cas de l'espace physique théorique, espace sans aucun attribut. Cet espace ontologique n'est lié à aucune activité particulière. Il n'a pas à voir avec le paysage. C'est en quelque sorte un espace absolu newtonien ou espace euclidien, lié à aucun mouvement, mais au rejet d'une occupation (irréversible) strictement urbaine. Cette troisième fonction de l'espace agricole, se définit par défaut, comme ce qui n'est pas production de biens, de services, de paysage, ce qui permet d'éviter la friche, ce qui peut empêcher la fermeture d'un milieu ouvert, protéger un espace naturel, ou éviter l'extension urbaine. Cette fonction relève donc par essence du discours, peu ou pas de l'action (**encadré 2**).

Cette fonction est différente de la fonction symbolique au sens où la maîtrise de la croissance urbaine horizontale n'est, pour sa part, pas incompatible avec la technicité et la rentabilité agricole. Sur cette base le dialogue ville/agriculture n'est donc pas fermé, il n'y pas de conflit, irréductible, d'intérêt.

Des fonctions aux aménités... améliorer le dialogue

On peut qualifier de demande d'*aménités* les attentes sur (*la gestion de*) l'espace qui sont adressées à l'agriculture dans les schémas directeurs. L'expression de ce besoin de gestion de l'espace périurbain, nous l'avons vu, concerne l'espace comme paysage et/ou un espace « ontologique ». Traduire la demande sur l'espace en termes d'aménités consiste à la considérer d'abord comme une demande, une demande urbaine plus ou moins explicite et bien délimitée. L'aménité en effet ne peut se définir que par rapport aux attentes de celui qui la définit comme telle. La seconde caractéristique de cette demande d'aménités est qu'elle

concerne essentiellement des biens publics participant à ce que l'on peut appeler le cadre de vie. De ce fait, cette demande n'est pas assortie de modalités évidentes de rémunération. C'est aussi probablement que cette gestion peut être assimilée à une production involontaire, un sous-produit de l'activité de production. Nous avons vu qu'en réalité il n'en est rien puisque les modes actuels de production sont souvent en décalage avec la production du paysage revendiqué. Une rémunération de cette activité peut alors se poser en termes économiques

comme rémunération directe d'une prestation de service ou si c'est un sous-produit incontrôlable comme internalisation pécuniaire des externalités correspondantes. Cette rémunération est d'autant plus difficile à formaliser que cette aménité concerne un bien public, sans attribut permettant de la quantifier ou de la qualifier (MOLLARD, 2002). En effet, on peut supposer à l'inverse que, lorsqu'une aménité est bien définie et que son processus de production est identifié, elle cesse, ou peut cesser, d'être une aménité puisqu'elle devient susceptible d'être

Encadré 2. : Regards sur l'agriculture

1. Des métropoles prennent en compte spécifiquement l'activité agricole : Reims, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble.

Reims fait figure d'exception, le SD 92 met en avant l'agriculture et l'agro-alimentaire comme « pôle d'excellence » de la métropole... même si l'industrie du champagne repose à 80 % sur « 9 Maisons appartenant souvent à des grands groupes dans lesquels les décisions se prennent plutôt à Paris qu'à Reims ». L'agriculture de pointe est capable de résister à la concurrence de l'urbanisation. L'absence de mitage est aussi culturel.

Mais le poids économique de la production n'est pas une garantie de reconnaissance. À **Bordeaux** : « L'évolution du secteur agro-alimentaire, encore florissant, est incertaine dans le contexte de la politique agricole européenne et de la concurrence mondiale, avec le risque que cela représente pour l'économie d'une région encore très agricole... » (Projet d'agglomération 1994). À **Clermont-Ferrand** le SD 1995 veut tirer parti « du dynamisme agricole », bien que... « jusqu'à maintenant, il a participé à pérenniser les *a priori* sur l'image d'une agglomération associée à la France profonde et rurale plus qu'à promouvoir une ville moderne et dynamique. ». De plus il faut s'attacher à atténuer les effets nocifs qu'a produit une évolution productiviste de l'agriculture négligeant des éléments du paysage tels que les haies....

2. Des métropoles traitant de l'activité agricole au chapitre environnemental, espaces verts : Lyon, Rennes, Le Havre, Toulouse.

Le SDAU 78 à **Lyon** constate que « l'activité agricole » n'a pas les moyens de résister à l'urbanisation. L'aménagement des coupures vertes et la prise en charge de leur gestion s'imposent désormais (SD 92). De même « La reconnaissance du fait agricole périurbain, (...) facteur permettant la structuration de l'espace de l'agglomération, est une nécessité ».

À **Toulouse** le SDAU 82 aborde la « campagne » au chapitre des espaces verts. « Le citoyen... doit pouvoir accéder à la campagne, il a besoin de disposer à proximité de chez lui, de parcs, de jardins, d'espaces verts où retrouver le calme et la beauté de la nature... Les zones rurales font la qualité de la campagne toulousaine... et seul le maintien de l'activité agricole est susceptible d'assurer une gestion satisfaisante... » Mais dans le SD 98, le « projet pour chaque territoire » (7 zones) ne mentionne jamais l'activité agricole et ne fait aucune proposition spécifique...

3. Les métropoles n'ayant pas de document officiel : Nice, Nantes, Montpellier, Marseille, Saint-Etienne, Toulon.

Marseille couvre 24 000 ha dont 10 000 d'espaces naturels. Mais le Schéma de Cohérence (1997) n'évoque l'agriculture que dans le cadre de la lutte contre l'incendie de forêt. Les travaux de la DTA de l'Aire Métropolitaine Marseillaise, n'abordent la question agricole, au moins dans un premier temps, qu'au travers des « espaces non urbains ». La disparition rapide de l'agriculture, les dispositions des Bouches-du-Rhône, permettant les constructions sur les exploitations agricoles, rendent peu crédible le rôle de cette activité comme outil de gestion de l'espace.

identifiée et rémunérée comme telle, elle devient une externalité pécuniaire (VERMERSCH, 1986). On conçoit que la notion de « production d'aménités » permet d'introduire la question de cette rémunération et de ce fait de créer les conditions d'un dialogue ville campagne sur de nouvelles bases. Ce processus peut être illustré par le dialogue entre la région urbaine de Lyon et les professionnels agricoles dans le cadre du traitement des espaces agricoles des Monts d'Or. Une rémunération de services environnementaux d'entretien de l'espace y a été mise en place.

L'aménité est un concept sinon flou, au moins sur le flou. Cela signifie qu'il peut ouvrir le dialogue. La notion d'*aménités* permet de poser la question de l'utilisation de l'espace agricole périurbain en termes sociétaux et financiers, c'est-à-dire de réamorcer un dialogue quand il est bloqué par une simple remise en cause sans contre partie des fonctions des agriculteurs. Ce dialogue permet de réintroduire la demande locale sur l'espace dans la question agricole, ce que les politiques économiques d'essence nationale et européenne n'avaient pas pris en compte.

On voit sous cet angle que la loi d'orientation agricole de 1999 est une tentative de réduction de ces décalages. La multifonctionnalité est en effet l'ouverture sur une demande territoriale (le Contrat territorial d'exploitation) au nom de laquelle on « découple aide et production de masse ». Mais il s'agit toutefois encore du point de vue de la « fonction », du producteur, de l'offre, c'est-à-dire du point de vue agricole. L'aménité quant à elle, réintroduit la *demande* urbaine, celle du territoire.

Conclusion

Des transformations de fond sont apparues dans la demande des urbains sur l'espace agricole au cours des années 70 à 90. Ces modifications sont lisibles dans les documents d'aménagement des grandes métropoles au cours de ces périodes. L'espace, comme élément de l'environnement naturel, est dorénavant l'objet d'une revendication de type environnementaliste. L'agriculture est dans cette relation à l'espace le siège de représentations ambiguës, comme lieu approprié de la nature, en rupture plus ou moins forte avec elle.

La gestion (ou simplement la protection) de l'espace physique, ontologique, comme denrée limitée, peut donc relever d'une nouvelle fonction assignée à l'agriculture. Mais cette fonction peut se superposer à une fonction que l'on peut appeler, gestion de l'espace paysager, de l'espace vécu, symbolique. Cette demande sur l'espace paysager, fait appel à des ressorts différents, tant en ce qui concerne les attentes supposées, que pour ce qui concerne les modalités de production. Il s'agit bien de deux fonctions différentes, voire contradictoires, au sens où elles relèvent de deux agricultures différentes, l'une mythique l'autre non.

Cette contradiction provient d'une dualité fondamentale de la notion d'espace elle-même, dualité entre un espace vécu et un espace théorique dénué de tout attribut.

Nous avons qualifié cette forme nouvelle de revendication sur l'espace, « demande d'aménités ». Ainsi l'espace agricole est producteur d'aménités au sens où, débarrassé de ses fonctions économiques, il reste identifié comme potentiellement producteur d'un surplus. L'espace symbolique ou, *a fortiori*, l'espace « ontologique » est une aménité au sens où, il est considéré, au sens plein des externalités marshalliennes, comme un effet inhérent au procès de production dont la collectivité tire bénéfice.

Le concept d'aménités permet en quelque sorte de qualifier de nouvelles fonctions assignées à l'agriculture, comme correspondant à une réelle demande, notamment urbaine. La gestion de l'espace peut dans ce cadre devenir un service reconnu, susceptible d'être rémunéré, non plus seulement un sous-produit fortuit, une externalité. Le concept d'aménité est donc complémentaire d'une approche en termes de multifonctionnalités qui relève quant à elle, plutôt de l'offre agricole. Ces aménités légitiment l'agriculture périurbaine, ce que la fonction de production, inversement ne permet pas toujours ou de façon insuffisante. Le dialogue étant ouvert, grâce à cette redéfinition par la demande d'aménités, une difficulté toutefois reste, celle d'imaginer des modalités de rémunération hors d'une production agricole dont le financement n'est pas du ressort du local.

Ce schéma général qui nous semble expliciter les ajustements actuels du rôle social de l'agri-

culture, présente toutefois des caractéristiques locales sensiblement divergentes qu'il n'a pas été possible de présenter ici. Plus qu'une différence urbain/rural dans ces relations nouvelles à l'espace et à l'aménagement qui en résulte, il existe des différences notables entre les métro-

poles étudiées. Il est spectaculaire que le centralisme français en matière d'aménagement (au moins jusqu'aux lois de décentralisation), n'ait en rien gommé l'effet de ces différences culturelles quant aux rapports à l'espace et au cadre de vie. □

Résumé

Les résultats présentés se proposent de montrer les modifications, survenues au cours des dernières décennies, dans la prise en compte de l'espace agricole dans le domaine de l'aménagement des zones périurbaines des grandes métropoles françaises. L'article montre comment ces modifications sont inscrites dans une relation complexe à l'espace lui-même. La relation à l'espace agricole exprime une remise en cause des fonctions de l'agriculture qui se traduit par une demande contradictoire d'aménités. Cette contradiction est celle issue de la confusion entre la gestion d'un espace vécu (le paysage) et celle d'un espace ontologique (occupation du sol). L'analyse de cette contradiction est susceptible d'améliorer le dialogue sur l'utilisation agricole de l'espace autour des grandes métropoles.

Abstract

The results presented below intend to show how, over the last decades, changes have occurred in how to take into consideration agricultural space when it comes to plan the urban development of periurban areas of the big French urban centres. The article demonstrates how such changes are part of a complex relation to space itself. Through the relation to agricultural space, what is at stake is a questioning of the functions of agriculture, which is conveyed by a contradictory demand for amenities. Such contradiction derives both from the confusion between the management of a lived-in space (landscape) and that of an ontological space (land use). It is expected that analysing this contradiction will improve the debate over how to make use of space around the big urban centres.

Bibliographie

- BACHELET Bernard, 1998 – *L'espace*, PUF Que sais-je ? n° 3293, 126 p.
- BAUER E., 1990 – *Espace. Encyclopédie philosophique. Les notions philosophiques*, Dictionnaire 1, PUF, 1990-1998, 11 pp.
- BEURET J.-Eudes, 1997 – L'agriculture dans l'espace rural Quelles demandes pour quelles fonctions ? *Économie rurale*, 242, p. 45- 52.
- CHALAS Y., DUBOIS-TAINE G., PLAN URBANISME CONSTRUCTION et ARCHITECTURE (PUCA), 1998 – *La Ville Émergente – Constat pour renouveler les lignes d'action publiques*, 207 p.
- CURNIER Jean-Paul, 1999 – La tentation du paysage ou le rural tel qu'en lui-même, *Forêt Méditerranéenne*, t. XX, n° 1. pp 37-41.
- DI MEO Guy, 1998 – *Géographie sociale et territoire*, Nathan, 347 p.
- FALQUE Max, 1973 – L'espace, mythe ou réalité, *Économie et Humanisme*, Janv. Fév. 73, 23 p.
- FOUCHIER Vincent, 2000 – *Mesurer l'étalement, la dédensification, le desserrement*, Actes du colloque ADEF, La ville aux champs. Les nouveaux lieux de l'urbanisation, Paris, Mars 2000, 7 pp.

- HARRISSON Robert, 1991 – *Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, Flammarion Champs, 349 p.
- INGALLINA Patricia, 2001 – *Le projet urbain*, PUF Que sais-je ? n° 3585, 127 p.
- LALANDE André – *Espace*, Vocabulaire technique et critique de la philosophie, PUF, 1926-1983, 2 pp.
- LE JEANNIC Th., 1996 – Une nouvelle approche territoriale de la ville, *Économie et Statistique*, n° 294-295.
- LEVY Jacques, 1994 – Oser le désert ? des pays sans paysans, *Sciences humaines*, Hors série, n° 4, 4 p.
- MATHIEU Nicole, 1998 – La notion de rural et les rapports ville/campagne en France : les années quatre-vingt-dix, *Économie rurale*, n° 247, p. 11-20.
- MOLLARD Amédée, 2002 – Multifonctionnalité, externalités et territoires, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n° 1, INRA-Cemagref-CIRAD, p. 37-53.
- ORFEUIL J.-Pierre, 2000 – *Les facteurs d'accroissement de la mobilité et de desserrement des villes*, Actes du colloque ADEF La ville aux champs, Les nouveaux lieux de l'urbanisation, Paris, Mars 2000, 7 p.
- ROCAYOLO Marcel, Direction Jacques REVEL, 1989-2000 – *Histoire de la France. L'espace français*, 3° partie : *L'aménagement du territoire XVIII^e – XX^e siècle*, Seuil – Points, p. 367-554.
- SLAK Marie-Françoise, 2000 – *L'urbanisation des terres agricoles d'après l'enquête Ter-Uti*, Études Foncières, n° 86, Printemps 2000, 4 p.
- TERRASSON François, 1988 – *La peur de la Nature*, Éd. Sang de la terre, 163 p.
- TOLRON J.-Jacques, GIRAUD Geneviève, 2001 – *L'agriculture actrice de la ville émergente*, 70 pp. & annexes.
- VERMERSCH D., 1996 – Externalités et politique agricole commune : une approche coasienne, *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, n° 38, pp. 80-105.